



Manquement aux obligations par le crous

Par **Crous**, le **19/08/2010** à **17:01**

Bonjour,Voilà j'ai été cautionnaire pour le logement de mon frère dans une résidence universitaire . J'ai reçu un avis de signification d'exécution concernant les loyers que doit mon frère de Janvier 2007 à Aout 2008. J'ai pris mes dispositions par rapport à l'huissier. Je vous contacte parce que j'ai découvert qu'en fait mon frère doit les loyers de Janvier 2007 à Juin 2010! Je me pose les questions suivantes: - en tant que cautionnaire n'aurais-je pas du recevoir une notification plus tôt? - comment se fait-il que le dossier de mon frère a été accepté chaque année depuis 2007 sachant que les loyers n'étaient pas réglés? - les fonctionnements sont différents d'un crous à un autre. en effet je suis caution de ma soeur également . chez elle dès les premiers jours de retard je reçois un courrier me prévenant de son retardnest-il possible d'attaquer le Crous pour faute dans ce contexte? et demander une indemnisation?